



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06/02/2024

**PRINTEMPS
DE LA RURALITÉ**

« Printemps de la ruralité » : Lancement d'une grande concertation nationale en ligne sur la vie culturelle en milieu rural.

Un tiers des Français vit en milieu rural : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. Pour ces 22 millions de Français, l'offre culturelle est souvent moins dense que pour le reste de la population.

Annoncée par Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, lors de son déplacement à Nontron (Dordogne), le 22 janvier dernier, le **ministère de la Culture lance ce jour le « Printemps de la ruralité » dans son volet numérique**. L'objectif de cette concertation numérique est de recueillir durant deux mois les idées et les propositions des acteurs concernés et de l'ensemble des citoyens sur la vie culturelle dans les territoires ruraux.

Tous les habitants, les représentants des collectivités, les acteurs culturels et ceux du monde associatif sont invités à participer à cette concertation.

Quelles sont les modalités de consultation ?

Une première phase de concertation s'ouvre dès aujourd'hui jusqu'à fin mars 2024. Durant cette première étape, toute personne intéressée pourra répondre à un questionnaire via [une plateforme participative en ligne](#)

Ce questionnaire permet de recueillir des avis et des propositions et de mettre en valeur toutes les initiatives ou actions qui existent déjà au sein des zones rurales.

En parallèle, des rencontres, ateliers et débats seront également organisés dans toutes les régions en collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC/DAC) pour favoriser les échanges et faire émerger des propositions innovantes.

À l'issue de cette consultation se tiendront des Assises nationales de la culture en milieu rural pour en présenter les fruits et valider une feuille de route visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr